



## CONSEIL COMMUNAL DE MIES

### Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 7 décembre 2022, le Conseil communal de MIES

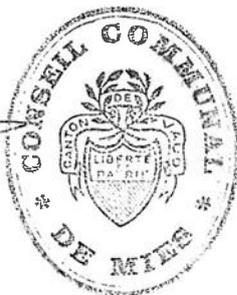
- **élit** B GRASSET, O EMERY et R SANSONETTI membres à la commission ad hoc sur le règlement du port présenté par l'Entente Intercommunale du Port du Torry (EIPT).
- **élit** Q JUILLERAT, N EICHENBERGER, H JOCHAUD DU PLESSIX, S BADARIOTTI et P ENGELBERTS membres à la commission ad hoc pour l'étude de la fusion des Communes de Terre Sainte.
- **décide** d'approuver le budget 2023 tel que présenté par la Municipalité.
- **décide**
  - d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de l'éclairage public,
  - d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 280'000.-TTC,
  - de prélever ce montant sur la trésorerie courante et/ou par un emprunt
  - et d'amortir la dépense nette sur une durée de 30 ans.
- **décide**
  - d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des toitures de la salle de gym et de la cafétéria,
  - d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 540'000.- TTC,
  - de prélever ce montant sur la trésorerie courante et/ou grâce à l'emprunt,
  - et d'amortir ce montant sur une durée de 30 ans.
- **décide** d'approuver le règlement sur le tarif des frais et émoluments perçus par la Commission de recours en matière fiscale de la Commune de Mies tel que proposé dans le présent préavis.

Conformément aux articles 163 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

Mies, le 7 décembre 2022

Le Président

  
Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire

  
Thomas CHEVALIER